

Séminaire des spécialistes des sports de pagaies

Vaires sur Marne (77)- 21 et 22 Juin 2022



Introduction :

L'objectif de ce séminaire, regroupant des acteurs de l'enseignement scolaire et fédéral, est de répondre aux deux enjeux suivants :

Permettre la didactisation des sports de pagaies dans toutes les académies, afin d'offrir au maximum d'élèves une expérience riche en découverte, authenticité, sensations et apprentissages moteurs, relationnels et sécuritaires liés au champ d'apprentissage regroupant les sports de pleine nature. En effet le canoë-kayak et plus généralement les autres sports de pagaies sont souvent pratiqués à l'occasion d'une journée ou demi-journée d'animation et non sur des séquences entières d'apprentissage, pour des raisons financières, matérielles mais aussi par manque de qualification des enseignants d'EPS, de surcroit souvent frileux par rapport aux aspects sécuritaires à maîtriser.

Proposer aux adolescents la construction d'un projet de formation dépassant le milieu scolaire, notamment en développant des passerelles avec le monde fédéral, de façon à donner du sens aux apprentissages tout en encourageant l'investissement dans les clubs pour développer le sport de haut niveau (JO 2024).

PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX DES PRINCIPAUX FREINS A LA PRATIQUE DES SPORTS DE PAGAIES EN MILIEU SCOLAIRE ET PROPOSITIONS DE PISTES DE REMEDIATIONS

1. [Encadrement des élèves : l'effectif important de la plupart des classes compromet l'organisation de séances de kayaks et sa qualité.](#)

Remarque : Un professionnel diplômé n'est autorisé à encadrer que 16 élèves sur l'eau alors que paradoxalement un enseignant d'EPS n'est pas contraint en terme d'effectif, bien qu'il ne peut enseigner au-delà de la classe 3. Le **code du sport** ou le **protocole académique de sécurité** (PASS) doivent faire office de référence, bien que l'on relève certaines disparités selon les académies.

Pour une séance en **école primaire**, il est obligatoire de faire appel à deux intervenants (un intervenant sur l'eau et un à l'extérieur).

Pour une séance au **collège**, il est conseillé de mettre deux enseignants sur l'eau, afin de réduire les effectifs en divisant le groupe classe en deux, mais ce n'est pas une obligation. Il est conseillé dans un premier temps d'utiliser des embarcations biplaces afin de diminuer le nombre de bateaux sur l'eau.

2. La gestion des élèves non-nageurs

La encore les enseignants doivent se référer au PASS afin de connaître les modalités d'encadrement des sports de pagaies. L'attestation scolaire du savoir nager en sécurité n'est normalement pas obligatoire, le pass nautique devrait pouvoir suffire (gilet de sauvetage obligatoire) en eau calme.

Remarque : La **note de service du 28/02/2022** abroge la circulaire du 22/08/2017. Désormais :

- « L'attestation antérieurement nommée « attestation scolaire du savoir nager » est adoptée comme test de référence dans les domaines scolaires et extra-scolaires, elle est renommée attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) ;
- le test antérieurement appelé « aisance aquatique » et permettant l'accès aux activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, est renommé « Pass-nautique ». »

La réussite au test Pass-nautique, antérieurement désigné « aisance aquatique », permet l'accès aux activités nautiques et aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs conformément aux dispositions des articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du sport (pratique du canoë et/ou kayak possible).

Note de service détaillée ici : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm>

Articles du code du sport ici :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071318/LEGISCTA000018751433/#LEGISCTA000031182069

Remarque : Solution mise en œuvre par certains établissements dans le cas où le PASS de l'Académie interdit la pratique des sports de pagaies mêmes pour les élèves qui auraient le pass nautique mais pas l'ASNS : coupler une classe kayak avec une classe natation pour y envoyer les non nageurs qui peuvent ensuite réintégrer les cours de kayak.

3. Coût de l'encadrement et chronophage (temps de transports et d'équipement)

Une partie des aides publiques destinées aux clubs affiliés à la FFCK sont allouées dans le cadre du Projet Sportif Fédéral. Auparavant, celles-ci relevaient du CNDS. La FFCK, qui instruit les demandes de financements du PSF, flèche une partie de ces aides sur le développement de la pratique scolaire.

4. Manque de lisibilité et d'accessibilité aux structures fédérales proposant un accompagnement en milieu scolaire

Les CTR de chaque académie possèdent les listes de clubs agréés, il convient de prendre contact pour plus de renseignements.

Site internet FFCK : onglet fédérations / organisation territoriale → listing des comités régionaux et contacts

Un exemple de solution dans les bouches du Rhône : application qui recense toutes les infrastructures agréées.

5. L'absence de transversalité, de passerelles possibles entre le milieu scolaire et fédéral, qui peuvent être un frein à l'engagement et l'investissement des élèves.

Une réflexion et des travaux peuvent être à envisager au niveau académique afin de créer des conventions entre AS et club(s) pour permettre la reconnaissance de certaines compétences et/ou

créer des équivalences club/établissement (reconnaitre les Jeunes Officiels dans les diplômes fédéraux par exemple)

Depuis 2017, la Fédération Française de Kayak a mis en place le programme « Planète Kayak » visant à rendre accessible et faciliter l'enseignement du canoë kayak pour les classes du primaire et du secondaire en mettant à disposition des établissements « un guide de l'enseignant », des livrets de validation de compétences pour les élèves, reconnus en milieu fédéral. L'enseignant d'EPS peut ainsi valider les niveaux fédéraux (système de progression appelé « pagaies couleurs » rénové en 2021) à l'issue d'une séquence de canoë – kayak, sans que les pratiquants aient besoin d'une licence fédérale (sous convention).

Présentation du dispositif pagaies couleurs

Source : site internet FFCK

Pagaies Couleurs est à la fois une méthode d'enseignement de nos disciplines et un système de certification des niveaux de pratique. Construit en référence à un code couleur, l'outil Pagaies Couleurs permet à un-e pratiquant-e de se situer et de faire reconnaître son niveau.

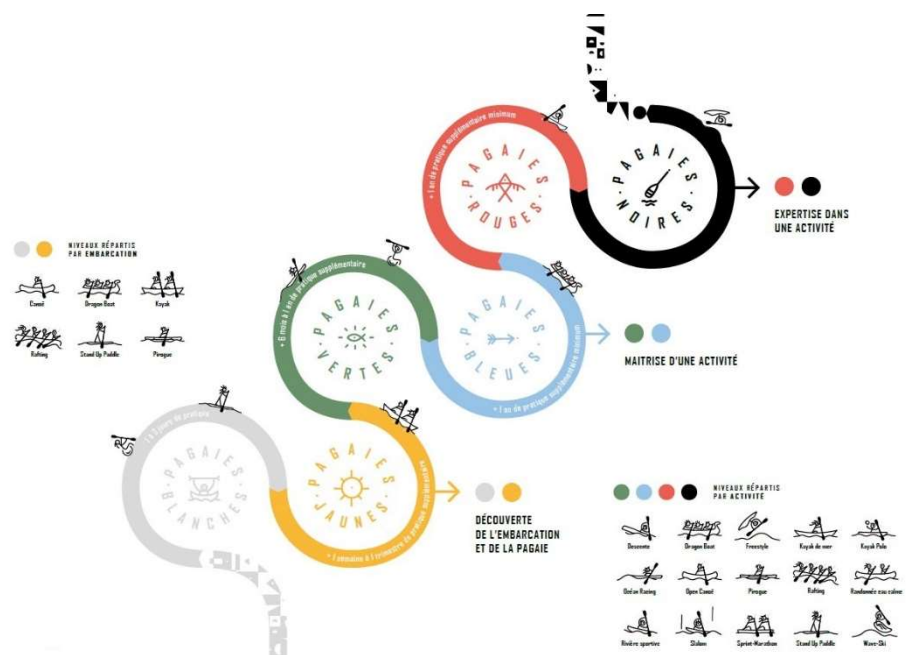
La progression est articulée autour de trois capacités :

- La sécurité : Connaissance de son matériel et son utilisation, aisance ou intervention aquatique, communication,
- La technique et la culture sportive : habiletés tactiques et stratégiques, habiletés techniques et motrices,
- L'environnement : Facteurs physiques faune & flore patrimoine et réglementation.

Pour les deux premiers niveaux (blancs et jaunes) la progression s'effectue par embarcation : Canoë, Dragon Boat, Kayak, Pirogue, Rafting et Stand up Paddle.

A partir du niveau vert et jusqu'au niveau noir la progression devient disciplinaire : Course en Ligne, Descente, Dragon Boat, Freestyle, Kayak de mer, kayak Polo, open Canoë, Ocean Racing, Pirogue, Rafting, Randonnée Eau Calme, Rivière Sportive, Slalom, Stand Up Paddle, Waveski.

Pagaie couleur : Blanche (initiation) – Jaune (initiation) – Verte (initié) – Bleue (autonomie) – Rouge (expert) – Noire (expert)



Source : site internet FFCK

<https://www.ffck.org/formation/pagaies-couleurs/pagaies-couleurs-2021/#1597833885266-86af00a2-545e>

En EPS obligatoire, un enseignant peu généralement valider les niveaux blanc, jaune et vert (selon l'offre proposée aux élèves)

A l'AS et en EPS optionnelle un enseignant peut aller jusqu'à valider la pagaie rouge (enseignant expert)

Limite : Ce dispositif constitue une passerelle entre le milieu fédéral et scolaire et donne un cadre de progression pour faciliter l'organisation de séquences d'apprentissage par les enseignants, mais ne peut suffire dans le cadre d'une évaluation visant l'acquisition des compétences du socle. Il constitue ainsi une base de travail à remodeler pour répondre aux spécificités de l'établissement, des élèves et de l'évaluation par compétences.

Présentation de l'outil NIRVELLI pour l'enseignement des sports de pagaies dans le premier degré

Le carnet « Nirveli » est destiné à promouvoir la pratique des sports de pagaie auprès des enfants et constitue un guide pour les enseignants. L'approche pédagogique qui est associée à cet outil est motivante et adaptée à ce public. Ce carnet accompagne les enfants âgés de 9 à 12 ans dans leur progression, du niveau Pagaie Couleur Blanche vers le niveau Pagaie Couleur Jaune.

Le carnet Nirveli a reçu un bon accueil de la part des enseignants. Les premières impressions émises par le groupe ont été très positives. Les enseignants et les conseillers pédagogiques ont qualifié le carnet de bel outil tant sur le plan du contenu qu'au niveau esthétique. Selon eux, l'outil est intéressant au niveau pédagogique car il favorise l'autoévaluation et la co-intervention entre le cadre de la structure et l'enseignant. L'approche transversale par tribu permet également à l'enseignant de gérer l'hétérogénéité des classes. En ce sens c'est un outil qui est moins stigmatisant qu'une évaluation classique. C'est également un excellent outil de transfert entre l'activité, la classe et la maison. Il permettrait également de faire le lien, au cours du cycle 3, entre l'école primaire et le collège.



Une jolie formulation a été proposée par un des séminaristes : "c'est un outil qui crée des liens et qui fait tomber les peurs".

En revanche c'est un outil qui demande de la formation pour les enseignants et les cadres des structures qui accueilleront les classes. Plusieurs pistes ont été évoquées pour la formation des enseignants :

- Formation des conseillers pédagogiques départementaux et circonscription qui démultiplieront ensuite cette action de formation sur le terrain,
- Formation par la pratique en club,
- Conception d'un magister,
- Présentation lors de la formation initiale des professeurs d'EPS et les professeurs des écoles,
- Action de formation inter-degré.

Guide NIRVELLI : https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2021/08/Guide-A5-PCJ_06082021_2.pdf

Malette environnement

Support pédagogique clé en main : à demander sur le site de la FFCK, 25€, résistante à l'eau

PARTIE 2 : PROPOSITIONS DE SEQUENCE D'APPRENTISSAGE ET EXEMPLES DE PRATIQUES DE TERRAIN

Aldric ESTANGUET – prof EPS : Exemple d'une évaluation en kayak

Séquence de 6 séances, 3 séances en biplace et 3 séances en monoplace

5 items principaux de l'activité régulièrement abordés lors des cycles au collège de Pau :

- Propulsion,
- Equilibration (gîtes, appuis,...),
- Direction (conduite, déplacements latéraux,...),
- Sécurité (pagayer avec 2 pagaies, utilisation de la corde de sécurité,...),
- Environnement.

Exemple de situation d'apprentissage relative à la correction de trajectoire : dans un kayak 2 places, un élève possédant une pagaie mais rendu aveugle par un bandeau doit diriger l'embarcation jusqu'à une bouée, en suivant les consignes de son binôme situé devant lui, qui ne possède pas de pagaie. Cela permet aux élèves de formuler les gestes à effectuer pour mieux les comprendre (en plus de développer la coopération)

Principaux points de vigilance pour développer une pratique scolaire :

- Milieu sécurisé,
- Structure facilitante (lieu de pratique à proximité de l'établissement, espaces de rangements du matériel...),
- Matériel utilisé : embarcation adaptée à la morphologie et à la pratique des élèves...Utilisation de pagaies double et de bateaux qui nécessitent une gestion de l'équilibre (insubmersibles finissent par devenir des « planches à bronzer »)

Evaluation proposée en fin de séquence : Parcours en triangle (bouées) chronométré. Il s'agit d'effectuer un tour du circuit en biplace, débarquer et repartir en monoplace depuis un ponton. La dernière longueur doit se faire en marche arrière. Une fois la ligne d'arrivée franchie, l'élève est évalué sur sa capacité à gérer son équilibre (faire des vagues en faisant giter le bateau).

Observations particulières sur le parcours : pas de coup de frein ou de doublement de coups de pagaies

Ophélie DELAPLACE – Prof EPS : Présentation de dispositifs de formation d'enseignants (Académie de Créteil)

Site ressource de l'académie de Créteil : Traduction des domaines du socle dans l'activité kayak

Formation continue sur deux jours (via ipack EPS notamment), tous les deux ans : contenus pédagogiques et didactiques

Formation en distanciel (liens entre kayak en C3 et CO en C4 – entrée par les enjeux du CA2 : éducation à la sécurité, au choix,

Olivia LUTZ – CPC : Etat des lieux de la pratique des sports de pagaies sur la circonscription Euro Métropole Sud-Ouest (Académie de Strasbourg).

7 structures : 5 clubs et 2 structures commerciales qui proposent du SUP, K1, C2

Séquences de 6 à 9 séances ou stages massés

En plus des fondamentaux techniques, accent important sur la cohésion, gout de l'effort et entraide

[Gregory DANTIN, professeur de SVT dans l'académie d'Amiens, diplômé d'Etat en kayak](#)

Présentation d'un EPI EPS/SVT/Histoire-Géo : Utiliser le kayak comme un outil de déplacement pour étudier les milieux naturels. Utilisation de l'outil géoportail, étude sur l'érosion des sols, l'urbanisation des milieux, découverte de la faune et flore locale, évaluation de la qualité de l'eau, notamment en calculant la quantité de microplastiques.

Projet pédagogique détaillé ci-joint :

file:///C:/Users/guide/Downloads/S%C3%A9ance%20CK%20eau%20calme%20-%202021%20juin.pdf

Financements :

- Banque participative,
- Comité départemental,
- Subvention dans le cadre du Projet sportif territorial (PST) :
<https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst>
- Projet « campagne nationale de subventions Politique de la Ville » : projets d'envergure nationale au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/la-campagne-nationale-de-demande-de-subvention-2022-est-ouverte-839>

Dans le cadre du projet de M. DANTIN : inclusion sociale par les métiers du sport face à l'échec scolaire : faire des élèves en décrochage des éducateurs sportifs grâce à la formation dans des clubs (label cité éducative)

- Cerfa bénévolat (pour augmenter les subventions)
- Aide via certification E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable)
- Plateforme [Aides territoires.beta.gouv.fr](https://aides.territoires.beta.gouv.fr) : mets en relation des porteurs de projets et des financeurs dans tous les domaines de la vie de société
- Projet sportif fédéral

Pour toutes questions relatives au projet : Gregory.dantin@ac-amiens.fr



PARTIE 3. Quels sont les leviers et les freins identifiés dans le développement des sections sportives et d'excellence ?

Leviers	Freins
Richesse éducative de l'activité dans le cadre du champ d'apprentissage n°2	Cadre juridique (légal et réglementaire) : <ul style="list-style-type: none"> - Interprétation des textes (PASS) relative à la sécurité dépendante de chaque territoire - Gestion des transports - Taux d'encadrement - Gestion des EPI
Mutualisation des moyens	Disparité des règlements entre les clubs, l'EPS et l'AS
Singularité de l'activité : Peu de SSS kayaks donc peu de concurrence	Mise en place d'une évaluation adaptée au kayak et répondant aux objectifs du socle
Mise en relation des différents acteurs (fédé, clubs) pour promouvoir l'activité sur le territoire → Projet de section lié au projet de territoire	Système de mutation des PEPS Investissement et rémunération : on ne compte pas ses heures lorsque l'on a une section
Prévoir le recrutement des élèves et mettre en place la liaison école/collège/lycée	Gratuité de pratique pour les élèves (EN) alors que souvent les licences sont obligatoires par exemple
Moyens humains, financiers, matériels, environnement, peuvent être un frein ou un levier	
Cadre référent permanent dans le club référent	Mise en concurrence DHG et établissement
S'appuyer sur les sections sportives APPN existantes (section escalade en hiver par exemple, ou natation)	Timing inter-cours
Proposer des formations, sensibiliser le chef d'établissement	Effectifs des élèves parfois difficiles à gérer : Lycée pro en stages, garder élèves sur plusieurs années en section, faire des choix dans le recrutement pour proposer un enseignement de qualité

JOURNEE 2

Introduction de Monsieur le Président de la FFCK, Jean ZOUNGRANA

- Présentation du site Olympique de Vaires-sur Marne,
- Rappel des principaux liens historiques entre le Ministère de l'Education Nationale et la FFCK,
- La pratique scolaire de l'activité canoë-kayak, du primaire à l'enseignement supérieur, qu'elle soit dans le cadre de l'EPS obligatoire, facultative ou optionnelle, reste une priorité fédérale.

Temps d'échanges

Le développement des pratiques scolaires nécessite des ressources au sein de l'EPLE, mais également une équipe en capacité de les accompagner,

Nécessité d'apporter des clarifications juridiques portant sur le cadre législatif et réglementaire, notamment concernant les pré requis en termes de savoir nager ou aisance aquatique pour la pratique du canoë-kayak,

Rappel par Monsieur le Président des fondamentaux permettant d'optimiser la pratique scolaire en sécurité (maitrise technique, reconnaissance des sites et des parcours...).

A noter que les préconisations fédérales, notamment concernant les taux d'encadrement, sont généralement suivis pour la réalisation des protocoles académiques de sécurité. Ce point soulève toutefois certains questionnements au regard des effectifs d'un groupe classe dans le secondaire,

Reformulation de la demande d'une « passerelle » plus évidente entre les pagaies couleurs et le secteur scolaire.

Précision concernant les aides attribuées dans le cadre du Projet Sportif Fédéral : Comme c'est le cas pour toute demande de subvention, l'exercice civil est en décalage avec le déroulement de l'année scolaire.

Il est demandé si une AS pourrait-être affiliée à la FFCK. En réponse, dans certaines situations cette piste de réflexion pourrait être travaillée.

La pratique du sport partagé dans le cadre Fédéral est évoquée, notamment par la mise en œuvre du dispositif « handi canoë ». Dans cette perspective, les règlements sportifs se doivent d'être inclusifs notamment concernant le règlement et la sécurité.

Comment rendre notre réseau plus efficace (analyse prospective) ?

Propositions	Score
Annuaire croisé (fédération/professeurs spécialistes/Clubs/Conseiller pédagogiques départementaux)	41
S'appuyer sur les groupes ressources (chargé missions+ spé kayak+ experts fédéraux+ comités régionaux+ acteurs locaux)	28
Personne qualifiée éducation nationale acteur de la formation des enseignants	27
Plateforme de partage numérique des ressources du séminaire	26
Coorganiser les formations/actions Comité régionaux/Education Nationale/UNSS	25
Communiquer/vulgariser un compte rendu sur les travaux des séminaires mailling IPR+site académique)	15
Temps de travail multi fédéral par thème	11
Inclure la formation initiale	9
Un autre séminaire national	8
Lieu de pratique scolaire avec cartographie avec niveau de pratique	7
Annuaire des participants	3
Avoir les contact usep	3
Contact des CPD en montrant la plus-value et ressource	2
Demander aux IPR la liste des enseignants spé kayak	0
Catalogue des clubs	0

Formation des professeurs

Site internet Canopée : l'école de la pagaie

Présentation du « Magistère PLOUF ! »,

Création d'un « Magistère national des Sports de pagaie » : Un groupe de travail coordonné par Magali Augereau (CPC 13) est constitué. Ce groupe comprend une dizaine de personnes (CPC, CPD, PE, P-EPS, représentant FFCK)

FFCK : planète kayak, nirvelli, dispositif pagaie couleur